



# Règlement Intérieur

## Qu'est-ce qu'un Accueil de Loisirs ?

L'Accueil de loisirs est une entité éducative habilitée par le Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports et la Protection Maternelle Infantile soumise à une législation et une réglementation spécifique. C'est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 2 ans et 8 mois à 12 ans en dehors du temps scolaire.

L'accueil de loisirs met en œuvre, par l'intermédiaire du projet pédagogique, le projet éducatif du Groupe Objectifs.

## Périodes et horaires d'ouverture

L'Accueil de loisirs propose un service d'Accueil le mercredi en période scolaire et tous les jours de la semaine en période de Vacances scolaires.

Lors de ces périodes, plusieurs projets sont mis en place avec les enfants afin de faire de ces temps un véritable moment d'accompagnement facteur d'apprentissages, de relations sociales, d'autonomie et de convivialité.

**La structure accueille les enfants de 07h30 à 18h30**, à la journée (avec ou sans repas) ou à la demi-journée (avec ou sans repas). **En dehors de ces horaires, l'enfant est sous la seule responsabilité de sa famille.**

### Concernant les temps d'accueils :

- Le matin, les enfants sont accueillis **jusqu'à 09h30**.
- Pour le déjeuner possibilité de venir chercher votre enfant **à partir de 11h45 jusqu'à 12h15**.
- Après le déjeuner, les enfants sont accueillis **à partir de 13h30 jusqu'à 14h00**.
- Le soir, le départ des enfants doit avoir lieu **à partir de 17h00**.

Les mercredis, il peut être toléré, sous réserve de validation de la direction, des départs anticipés (en dehors des horaires d'accueil) pour rendez-vous et/ou activités extra-scolaires.

## Lieux d'accueil

L'Accueil de loisirs accueille les enfants À **l'École St Joseph**, Boulevard Henri Bourrillon **pour tous les enfants** : locaux sécurisés et adaptés aux jeunes enfants.

Pour les plus de 6 ans : Dans le cadre des activités, les enfants pourront se rendre (en fonction des effectifs), accompagnés des animateurs, à l'École Jeanne d'Arc, Rue du Torrent : espaces et équipements divers : grande salle d'activités, terrain synthétique, gymnase... pour vivre de nombreuses activités et se dépenser.

## Les conditions d'admission

Les enfants sont accueillis de 2 ans et 8 mois à 12 ans, pour le mercredi et les vacances scolaires.

Tous les parents doivent fournir un dossier complet permettant au responsable d'avoir les renseignements nécessaires à la sécurité et la connaissance de l'enfant et pour les avertir au plus vite par téléphone en cas de besoin (maladies, accidents, autorisations diverses).

Le port de bijoux est fortement déconseillé. Les objets personnels ou de valeur sont strictement interdits. Les jeux et cartes sont tolérés sous acceptation de l'équipe d'animation, l'accueil de loisirs ne sera en aucun cas responsable en cas de perte ou de casse.

Une tenue vestimentaire adaptée aux activités est vivement recommandée (tenue sportive, vêtement de pluie en cas de mauvais temps, etc.) Un petit sac à dos et une petite bouteille d'eau sont nécessaires. Prévoir une couette et un coussin pour la sieste des plus petits.

**À noter que les enfants sont remis en mains propres au personnel de l'ALSH.**

## L'arrivée et le départ de l'enfant

Les parents doivent accompagner l'enfant dans les locaux afin de signer la feuille de présence. L'enfant est sous la responsabilité de l'équipe encadrante qu'à partir du moment où l'enfant a été confié physiquement par le parent. Si le représentant légal de l'enfant ne peut pas venir chercher l'enfant à la fin de la journée, celui-ci devra signaler à l'équipe encadrante par courrier ou par email l'identité de la personne autorisée à récupérer l'enfant, dans ce cas, une pièce d'identité sera demandée. Une liste permanente de personnes autorisées est définie dans le dossier d'inscription. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ de l'enfant des locaux.

## La santé de l'enfant

L'enfant accueilli ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. En cas de maladie ou d'accident sur le lieu d'accueil, la direction prévient les parents. À défaut de pouvoir contacter la famille et en cas de nécessité, le directeur peut prendre la décision d'accompagner un enfant chez le médecin ou à l'hôpital en fonction de la gravité de la situation. Les frais médicaux et pharmaceutiques éventuellement avancés par l'organisateur doivent être remboursés par la famille. Le personnel encadrant est autorisé à administrer des médicaments à l'enfant uniquement sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance valable.

La famille déclare avoir pris connaissance de l'utilité de souscrire à un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels l'enfant peut être exposé durant les activités proposées par l'Accueil de loisirs (Art. L 227-4 code de l'action sociale des familles).

## Le transport

La famille autorise l'organisateur à faire transporter l'enfant pour les besoins des activités de l'Accueil de loisirs par des moyens de transports collectifs et/ou à pied.

## Le personnel

L'équipe encadrante de l'Accueil de loisirs est prévue par l'organisateur en fonction de la législation des accueils collectifs de mineurs et du nombre d'enfants accueillis.

## Le dossier administratif

L'enfant ne peut être accueilli qu'après réception du dossier d'inscription complet et validation par la directrice. Le dossier à remplir peut-être récupérer auprès de l'Association Groupe Objectifs, Résidence L'Aurore, rue Charles Morel – 48 000 MENDE - 04.66.65.31.17/06.33.73.41.01 ou par mail : [alsh.mende@groupe-objectif.fr](mailto:alsh.mende@groupe-objectif.fr) ou sur le site web : <https://alshmende.toutmoncentre.fr/> ou directement à l'Accueil de loisirs.

## Les réservations et annulations

Afin de prévoir des effectifs d'encadrement suffisants, les inscriptions et les annulations se font jusqu'à 7 jours avant la date.

Les inscriptions se font via des bons d'inscriptions, disponibles sur notre site internet onglet mercredis et vacances.

Mercredis – disponible à l'année :

- Bon d'inscription annuelle
- Bon d'inscription ponctuelle

Vacances – disponible 3 à 4 semaines avant le début de la période :

- Bon d'inscription par période de vacances (les inscriptions se font après avoir consulté le programme d'activités afin de prendre connaissance des jours et lieux de sorties)

## Les absences

À noter que tout enfant absent sans justificatif (certificat médical au nom de l'enfant), sera considéré comme présent et la journée ne pourra être remboursée ou déduite.

Toute annulation pour laquelle ne soit pas facturée doit être faite au plus tard 7 jours avant l'accueil prévu et cela sans demande de justificatif. Passé ce délai, un certificat sera demandé (certificat médical au nom de l'enfant).

## Accueil des familles durant le fonctionnement

Les parents seront toujours accueillis avec plaisir par l'équipe d'animation. Toutefois, pour d'évidentes raisons de sécurité et de responsabilité, ne peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs que les personnes figurant le dossier d'inscription, ou dûment autorisées par un membre d'un personnel de l'Accueil.

## Traitement des données

La famille autorise l'organisateur à traiter sur un support informatique les informations concernant son inscription à l'Accueil de loisirs. La famille bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données la concernant en adressant à l'organisateur sa demande par courrier à l'adresse ci-après : Groupe Objectifs Résidence L'Aurore, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.

## Le paiement

La famille s'engage à régler les sommes dues auprès de Groupe Objectifs à réception de la facture. Les moyens de règlement acceptés sont : chèques, chèques-vacances, chèques CESU, espèces...

Les paiements :

- Lors des virements : préciser le numéro de facture ME+.....
- Remise de chèques : remettre avec le coupon sur facture.
- Remise d'espèce : remettre avec le coupon sur facture – reçu fourni à la famille après remise du paiement.

Pour toutes demandes concernant la facturation : [services.familles@groupe-objectif.fr](mailto:services.familles@groupe-objectif.fr)

## La tarification

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial défini par la CAF.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial. Ceux-ci sont déterminés à partir du quotient familial calculé par la CAF au 1er janvier de chaque année et fixant le tarif pour l'année entière.  
En cas de changement de quotient familial dans le courant de l'année, le tarif peut être actualisé sur demande et à la date de fourniture de l'attestation de QF sans effet rétroactif.

**Une cotisation de 2 euros par an et par enfant vous sera demandée lors de la facturation.**

<b>Quotient Familial</b>	<b>½ Journée sans repas</b> (À multiplier par le nombre de jours de présence)	<b>½ Journée avec repas</b> (À multiplier par le nombre de jours de présence)	<b>Journée sans repas</b> (À multiplier par le nombre de jours de présence)	<b>Journée avec repas</b> (À multiplier par le nombre de jours de présence)
<b>0 à 600</b>	<b>5,00 €</b>	<b>11,00 €</b>	<b>7,50 €</b>	<b>13,50 €</b>
<b>601 à 900</b>	<b>7,00 €</b>	<b>13,00 €</b>	<b>11,50 €</b>	<b>17,50 €</b>
<b>901 à 1200</b>	<b>9,00 €</b>	<b>15,00 €</b>	<b>15,50 €</b>	<b>21,50 €</b>
<b>1200 et plus</b>	<b>10,00 €</b>	<b>16,00 €</b>	<b>18,00 €</b>	<b>24,00 €</b>

### Pour en savoir davantage

**Accueil de loisirs Alisée**  
**Association Groupe Objectifs**  
 Adresse : École Saint Joseph  
 Boulevard Henri Bourillon  
 48 000 MENDE  
 Tél. : 04.66.65.31.17/ 06.33.73.41.01  
 Mail : alsh.mende@groupe-objectif.fr  
 Site web : alshmende.toutmoncentre.fr

Retrouvez toutes ces informations à télécharger sur le site internet de l'Accueil de loisirs.

**Signature(s) :**